

**ADMISSION DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC  
des élèves de l'enseignement privé HORS CONTRAT ou instruits dans la famille**

- Circulaire n°2017-056 du 14/04/2017 relative à l'Instruction dans la famille
- Arrêté du 12 juin 1953

**CADRE GENERAL**

- L'admission est subordonnée à la réussite d'un examen d'entrée
- L'objet de l'examen est de déterminer l'aptitude de l'élève à recevoir avec profit l'enseignement de la classe pour laquelle il postule.
- L'examen d'admission porte sur les principales disciplines communes à la classe fréquentée et à la classe postulée.

**MODALITES PRATIQUES**

**A. ETABLISSEMENT DES DEMANDES PAR LA FAMILLE**

Les demandes des familles sont établies à l'aide de l'imprimé ci-joint et doivent être envoyées par mail accompagnées des pièces justificatives :

Niveau		Demande à adresser à :	par mail à :
<b>Pour le 1<sup>er</sup> degré</b>	CP à 6 <sup>ème</sup> inclus	(Mme)(M.) l'inspecteur (trice) de l'Education nationale chargé de circonscription	Voir mail inspection sur le site de l'Académie <a href="https://www.ac-guadeloupe.fr/academie/les_corps_dinspection">https://www.ac-guadeloupe.fr/academie/les_corps_dinspection</a>
<b>Pour le 2<sup>nd</sup> degré</b>	collège : 5 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup>	Madame la Rectrice – DIVISAC	<a href="mailto:ce.divisac@ac-guadeloupe.fr">ce.divisac@ac-guadeloupe.fr</a> <b>précisez dans l'objet du mail</b> : Inscription Test admission dans l'enseignement public + nom de l'élève + le niveau collège)
<b>Pour le 2<sup>nd</sup> degré</b>	Lycée et L.P	Madame la Rectrice – DRAIO (Délégation Régionale Académique d'Information et d'Orientation - ex SAIO)	<a href="mailto:affectationlycee-saio971@ac-guadeloupe.fr">affectationlycee-saio971@ac-guadeloupe.fr</a> <b>précisez dans l'objet du mail</b> : Inscription Test admission dans l'enseignement public + nom de l'élève + le niveau lycée)
<b>Pour les Iles du Nord</b>	<b>Collèges, Lycées, LP</b>	Monsieur le Vice Recteur, chef de service de l'éducation nationale de Saint-Barthelemy et Saint-Martin	<a href="mailto:ce.9711281r@ac-guadeloupe.fr">ce.9711281r@ac-guadeloupe.fr</a> Voir informations sur le site de l'Académie : <a href="https://seidn.ac-guadeloupe.fr/">https://seidn.ac-guadeloupe.fr/</a>

**B. EVALUATION DES ELEVES ET AFFECTATION**

Niveau		Procédure	
<b>Pour le 1<sup>er</sup> degré</b>	CP à 6 <sup>ème</sup> inclus	(Mme)(M.) l'inspecteur (trice) de l'Education nationale chargé de circonscription	IEF : Les enfants inscrits en CM2 seront convoqués pour la passation des tests. Les enfants des autres niveaux élémentaires devront procéder à l'inscription en mairie de leur enfants <b>EPHC : Les demandes sont enregistrées par les établissements bénéficiant d'un UAI. Des commissions de circonscription seront organisées pour procéder à l'analyse des dossiers fournis par les écoles. Les décisions seront transmises au DAASEN pour validation.</b>
<b>Pour le 2<sup>nd</sup> degré</b>	collège : 5 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup>	La DIVISAC	<ul style="list-style-type: none"> <li>réceptionne les dossiers,</li> <li>convoque les élèves pour la passation des tests,</li> <li>affecte les élèves après avis du DAASEN</li> <li>édite et transmet les notifications aux familles</li> </ul>
<b>Pour le 2<sup>nd</sup> degré</b>	Lycée et L.P	La DRAIO (ex : SAIO)	
<b>Pour les Iles du Nord</b>	<b>Collèges, Lycées, LP</b>	Monsieur le Vice Recteur, chef de service de l'éducation nationale de Saint-Barthelemy et Saint-Martin	Voir les informations sur le site de l'Académie : <a href="https://seidn.ac-guadeloupe.fr/">https://seidn.ac-guadeloupe.fr/</a>

➤ Sont désignés « centre d'examen d'admission » pour le second degré :

Guadeloupe	Saint-Martin
<b>LIEU : Rectorat de la Guadeloupe</b> (Parc d'activités la Providence – 97183 Les Abymes)	Voir les informations sur le site de l'Académie : <a href="https://seidn.ac-guadeloupe.fr/">https://seidn.ac-guadeloupe.fr/</a>

- Les candidats seront convoqués au test d'entrée prévu le : Mercredi 29 Juin pour le collège et Lycée à l'adresse ci-dessus
- Résultats des affectations : à partir du 4 juillet 2022 par courriel pour collège et le vendredi 07 juillet 2022 pour le lycée

**CANDIDATURE au contrôle de connaissances en vue d'une admission dans un établissement public d'un élève scolarisé dans un établissement privé hors contrat ou dans la famille**

Document à compléter et pièces à adresser par mail

**Joindre** : Photocopies des bulletins trimestriels de l'année en cours

Date limite de réception **Mercredi 29 Juin 2022**

- A l'Inspecteur (trice) de circonscription** du premier degré pour une entrée en primaire et sixième : liste des Inspecteurs [https://www.ac-guadeloupe.fr/academie/les\\_corps\\_dinspection](https://www.ac-guadeloupe.fr/academie/les_corps_dinspection)
- Au RECTORAT** de l'académie de Guadeloupe (**DIVISAC**) par courriel : [ce.divisac@ac-guadeloupe.fr](mailto:ce.divisac@ac-guadeloupe.fr) pour une entrée au collège en 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> (Guadeloupe)
- Au RECTORAT de l'académie de Guadeloupe(SAIO) par courriel : [affectationlycee-saio971@ac-guadeloupe.fr](mailto:affectationlycee-saio971@ac-guadeloupe.fr) pour une entrée en Lycée (Guadeloupe)

**ELEVE :**

**NOM(S)** : .....

**PRÉNOM(S)** : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

**SEXE**: G F

**Représentant légal 1** : Mme  Mr

**Représentant légal 2** (ou autre membre de la famille) : Mme Mr

Nom(s) : .....

Nom(s) : .....

Prénom(s) : .....

Prénom(s) : .....

Adresse (Code postal, Ville) : .....

Adresse (Code postal, Ville) : .....

.....

.....

.....

.....

Tél (fixe) : ..... Port. : .....

Tél (fixe) : ..... Port. : .....

**Email\*** : .....

**Email \*** : .....

*\*Adresse mail obligatoire*

Au cours de la présente année scolaire 2021-2022 : Situation de l'enfant (Cochez la case correspondante)

- Etablissement privé hors contrat** :  **Instruction dans la famille**

Dénomination : .....

Classe : ..... LV1 : .....

**1/ Dès réception des résultats vous pourrez rendre sur les démarches en ligne suivante pour faire votre demande d'affectation et formuler vos vœux**



**POUR LE COLLEGE** : AFFECTATION EN COLLEGE Année 2022-2023. [demos-simplifiees.fr](http://demos-simplifiees.fr)



**POUR LE LYCEE** : DEMANDE DE POURSUITE D'ETUDE · [demos-simplifiees.fr](http://demos-simplifiees.fr)

**2/En cas d'échec**, cochez la case qui convient :

- Maintien ou redoublement de la classe d'origine sur l'un des établissements souhaités ci-dessus
- Poursuite de scolarité en établissement privé hors contrat ou en instruction dans la famille (à renouveler auprès de la DIVISAC)

**En complétant ce formulaire vous demandez à passer les épreuves du contrôle de connaissances en vue de l'admission dans un établissement public.**

Date : .....

Signature du candidat

Signature du représentant légal